



Commission de la Santé et des Sports
Commission de la Famille et de l'Intégration

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2022

La présente réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. Situation actuelle de la Covid-19 au Luxembourg (suite à une demande du groupe politique CSV du 29 mars 2022)
2. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, Mme Francine Closener, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Gusty Graas, M. Marc Hansen, Mme Martine Hansen, remplaçant M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Max Hengel, M. Claude Lamberty, remplaçant Mme Carole Hartmann, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, Mme Nathalie Oberweis, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de la Santé et des Sports

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Max Hahn, Mme Carole Hartmann, M. Fred Keup, M. Charles Margue, M. Georges Mischo, Mme Lydia Mutsch, remplaçant Mme Tess Burton, M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé

Mme Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration

M. Ian Tewes, du Ministère de la Santé

Dr Jean-Claude Schmit, Directeur de la santé

Dr Joël Mossong, de la Direction de la santé

M. Claude Sibenaler, du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

M. Nicolas Anen, du groupe parlementaire LSAP

Mme Patricia Pommerell, M. Noah Louis, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Jean-Marie Halsdorf, membre de la Commission de la Santé et des Sports

Mme Simone Asselborn-Bintz, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Jean-Paul Schaaf, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission de la Santé et des Sports

M. Max Hahn, Président de la Commission de la Famille et de l'Intégration

*

1. Situation actuelle de la Covid-19 au Luxembourg (suite à une demande du groupe politique CSV du 29 mars 2022)

Après une brève introduction de Monsieur Mars Di Bartolomeo (LSAP), Président de la Commission de la Santé et des Sports, la parole est donnée à Monsieur Claude Wiseler (CSV) qui rappelle que le groupe politique CSV a demandé en date du 29 mars 2022 la convocation en urgence d'une réunion jointe de la Commission de la Santé et des Sports et de la Commission de la Famille et de l'Intégration au sujet de la situation actuelle de la Covid-19 au Luxembourg.

Dans ladite demande de convocation, le groupe politique CSV constate que « *[/]es autorités ont publié le 24 mars 2022 le nouveau bilan hebdomadaire de la situation Covid-19 au Luxembourg. Les chiffres se rapportent à la semaine du 14 au 20 mars 2022 et illustrent une augmentation du nombre de nouvelles infections de 30% par rapport à la semaine précédente. En effet, le nombre de nouvelles infections liées au Covid-19 est passé de 5.968 à 7.779 en une semaine. En ce qui concerne les hospitalisations, 36 nouvelles admissions de patients COVID-19 positifs confirmés ont eu lieu dans l'unité des soins normaux, contre 30 la semaine précédente.* ». Au vu de ce qui précède, le groupe politique CSV souhaite obtenir des informations sur l'évolution de la situation sanitaire et épidémique en général et sur la situation dans les structures d'hébergement pour personnes âgées en particulier. Il s'agit également de faire le bilan suite à la levée de la plupart des mesures de protection sanitaire par la loi du 11 mars 2022 portant modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19.

En guise de réponse, Monsieur le Directeur de la santé donne un aperçu de la situation actuelle au Luxembourg qui est caractérisée par une vague d'infections due au sous-variant d'Omicron BA.2, ceci à l'instar de la plupart des autres pays européens. Il apparaît que le sous-variant BA.2 est de 30 à 40% plus transmissible que le sous-variant BA.1 qui, lui, était à l'origine de la vague observée au mois de janvier 2022. Cependant, le variant Omicron, et notamment le sous-variant BA.2, est manifestement moins pathogène que les souches précédentes du virus SARS-CoV-2. L'orateur estime que le Luxembourg a atteint ou est sur le point de passer le pic de la vague épidémique liée au sous-variant BA.2. Il s'attend à une baisse de ce chiffre dans les semaines à venir, considérant que les vacances de Pâques contribueront probablement à un ralentissement de la pandémie.

Le Directeur de la santé constate encore que la situation dans le secteur de la santé continue à se stabiliser grâce à une diminution du taux d'hospitalisation. Actuellement, vingt-cinq personnes sont hospitalisées, dont quatre en soins intensifs. En outre, le Luxembourg dispose entretemps de deux antiviraux prescrits en ambulatoire, d'un antiviral réservé au milieu hospitalier et de traitements par anticorps monoclonaux qui peuvent être administrés aux patients hospitalisés.

Par la suite, le représentant de la Direction de la santé fait le point épidémiologique à l'aide du diaporama repris en annexe.

Le premier graphique montre l'évolution hebdomadaire des différents indicateurs par rapport au maximum atteint à l'automne 2020. Il permet de constater l'importance de la vague d'infections liée au variant Omicron, alors que les autres indicateurs (hospitalisations, soins intensifs, décès) montrent une décroissance de 25 à 30% par rapport à l'automne 2020.

En ce qui concerne l'évolution de l'incidence par tranches d'âge, force est de constater que le groupe d'âge des 0 à 14 ans fait état du taux d'incidence le plus élevé, alors que le taux d'incidence chez les personnes âgées de 85 ans et plus a également augmenté par rapport au mois de janvier 2022. Le graphique reflétant l'évolution du nombre de cas dans les structures d'hébergement pour personnes âgées confirme ce dernier constat et montre que le taux d'incidence chez les résidents de ces structures est plus élevé qu'à l'automne 2020. La même situation se présente au niveau du personnel de ces structures. Cependant, de nombreux pensionnaires qui ont été testés positifs à la Covid-19 sont asymptomatiques ou présentent des symptômes bénins, avec en conséquence des taux d'hospitalisation et de décès relativement peu élevés par rapport à l'automne 2020.

Il s'avère par ailleurs que la majorité des personnes décédées ces derniers temps en relation avec la Covid-19 bénéficiaient de soins palliatifs ou étaient en fin de vie, alors qu'à l'automne 2020 un plus grand nombre de personnes atteintes de la Covid-19 étaient décédées à la suite de complications. Cet état des choses est confirmé par le taux de mortalité dans la population générale qui s'élève actuellement à quatre-vingts décès par semaine et qui ne fait donc apparaître aucune surmortalité.

En ce qui concerne la comparaison de l'évolution du taux d'incidence sur quatorze jours dans huit pays, force est de constater que le Danemark, très touché par la vague Omicron, est le seul pays ayant visiblement passé le pic de la vague, alors que les autres pays recensés sont toujours confrontés à une augmentation du nombre de nouvelles infections. Le Luxembourg, de même que la Belgique, pourraient avoir atteint le pic de la vague épidémique liée au sous-variant BA.2.

Enfin, Madame Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration, rapporte que deux cent vingt-huit cas positifs ont été détectés dans vingt-trois structures d'hébergement pour personnes âgées (situation au 31 mars 2022). Elle confirme que les personnes concernées sont souvent asymptomatiques ou présentent des symptômes bénins. Six résidents testés positifs sont actuellement hospitalisés, mais dans la plupart des cas pour d'autres raisons que la Covid-19. Madame la Ministre remarque encore que deux cent cinquante-quatre personnes étaient victimes de plusieurs épisodes d'infection par le virus au cours des derniers mois.

Force est de constater que les résidents des structures d'hébergement pour personnes âgées qui ont été testés positifs à la Covid-19 ont tendance à souffrir des mesures d'isolement, ceci malgré le fait qu'ils sont autorisés à recevoir des visites dans le respect des mesures de protection sanitaire. La mise en isolement des personnes concernées

risque dès lors de se faire aux dépens de leur santé mentale et d'accélérer le déclin cognitif et physique des intéressés. Qui plus est, l'apparition d'un cluster au sein d'une structure d'hébergement pour personnes âgées est susceptible de toucher un grand nombre de personnes à la fois ; actuellement huit structures se voient confrontées à des clusters concernant au moins dix personnes.

La situation se voit aggravée par le fait que les membres du personnel sont à leur tour affectés par la vague d'infections actuelle, qu'ils soient eux-mêmes concernés par une ordonnance d'isolement ou qu'ils bénéficient d'un congé pour raisons familiales en raison de l'infection d'un de leurs enfants. Certaines structures d'hébergement pour personnes âgées ont dû recourir à la réserve sanitaire pour pouvoir pallier le manque de personnel, alors que d'autres se voient obligées d'annuler les activités d'animation qui revêtent pourtant un rôle important pour préserver le bien-être mental et physique des pensionnaires.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

Monsieur Claude Wiseler (CSV) constate que le nombre d'infections connaît une hausse importante depuis un mois, alors que le taux d'hospitalisation est relativement faible et que le nombre de décès s'est stabilisé à un niveau assez élevé. En effet, soixante-dix-huit décès sont à déplorer pendant les mois de février et de mars 2022 (entre sept et dix-sept décès par semaine). L'orateur se demande si l'augmentation du nombre de nouvelles infections doit être considérée comme une conséquence de la levée de la plupart des mesures de protection sanitaire en date du 11 mars 2022.

Monsieur le Directeur de la santé réplique que le Luxembourg se voit confronté à la même vague du sous-variant d'Omicron BA.2 que les autres pays européens, dont certains ont levé à leur tour les mesures de protection sanitaire, alors que de telles mesures sont toujours en place dans d'autres pays. À titre d'exemple, l'Allemagne fait actuellement face à une vague d'envergure du sous-variant d'Omicron BA.2, ceci malgré le fait que l'obligation de port du masque y est toujours de mise. La dynamique épidémique ne semble dès lors pas être liée à la levée des mesures de protection sanitaire. Cela étant, une réintroduction de l'obligation de port du masque au Luxembourg aurait certainement pour conséquence de réduire le nombre de nouvelles infections, et la mise en place d'un confinement permettrait même de briser la vague actuelle en peu de temps. Or, la proportionnalité de telles mesures ne semble plus être garantie dans la situation épidémique actuelle. Ceci dit, la Direction de la santé a insisté pour que les personnes vulnérables et celles qui le souhaitent puissent continuer à porter un masque.

Monsieur Claude Wiseler (CSV) s'interroge encore sur la corrélation entre le nombre de patients en soins intensifs et le nombre de décès, ce dernier chiffre étant beaucoup plus élevé que le premier.

Dans sa réponse, Monsieur le Directeur de la santé précise que le nombre de décès en relation avec la Covid-19 étant survenus dans le courant des dernières deux à trois semaines s'élève à vingt-neuf. Parmi ces vingt-neuf personnes, il y a dix-huit hommes (62%) et onze femmes (38%). Sept personnes n'étaient pas vaccinées, soit 24%. Ce pourcentage est à considérer comme élevé au vu du fait que la grande majorité des personnes vaccinées qui sont décédées ces dernières semaines en relation avec la Covid-19 étaient des personnes âgées. Dix-huit personnes sont décédées à l'hôpital (62%), neuf décès sont survenus dans une structure d'hébergement pour personnes âgées (31%) et deux au domicile (7%). L'orateur précise que toutes les personnes

hospitalisées qui sont testées positives à la Covid-19 ne sont pas admises en soins intensifs. En effet, il s'agit souvent de patients souffrant de plusieurs pathologies préexistantes dont le pronostic vital est engagé à court terme.

La moyenne d'âge des personnes décédées s'élève à 78 ans. En ce qui concerne la ventilation par tranches d'âge, la situation se présente comme suit :

- 90 ans et plus : sept personnes (24%) ;
- 80-89 ans : onze personnes (38%) ;
- 70-79 ans : sept personnes (24%) ;
- 60-69 ans : deux personnes (7%) ;
- 50-59 ans : deux personnes (7%).

Monsieur le Directeur de la santé constate que la majorité des personnes décédées ces dernières semaines en relation avec la Covid-19 ont atteint l'espérance de vie au Luxembourg qui se situe autour de 80 ans. Il constate en outre que les deux personnes âgées entre 50 et 59 ans n'étaient pas vaccinées contre la Covid-19 et souffraient de graves pathologies préexistantes. Alors que l'état de santé général de la première personne était lié à un mode de vie malsain, la deuxième personne était atteinte d'un cancer agressif et avait refusé de se faire vacciner contre l'avis du médecin traitant. Il semble en effet que beaucoup de personnes vulnérables préfèrent attendre une amélioration de leur état de santé avant de se faire vacciner, alors que le contraire est recommandé.

L'orateur renvoie à dix cas de patients décédés en relation avec la Covid-19 qui ont été rapportés par les établissements hospitaliers. Ces personnes souffraient de multiples pathologies préexistantes (diabète, problèmes cardiaques, problèmes pulmonaires, problèmes de foie, insuffisance rénale, maladie de Parkinson, démence...). Force est de constater que très peu de personnes présentent actuellement des symptômes de la pneumonie, sachant que la plupart des personnes décédées des suites de la Covid-19 avaient de tels symptômes. Il s'ensuit que la majorité des cas actuels sont probablement décédés avec le virus SARS-CoV-2 et non pas des suites de la maladie Covid-19.

En réponse à une question de Monsieur Claude Wiseler (CSV) sur la corrélation entre le statut vaccinal et les risques liés à l'infection, à l'hospitalisation et au décès, Monsieur le Directeur de la santé indique qu'il s'est avéré entretemps que la protection vaccinale contre l'infection par le variant Omicron est assez limitée. Par conséquent, le taux d'incidence est plus ou moins identique pour les personnes vaccinées et les personnes non vaccinées. Ceci dit, la vaccination constitue toujours un avantage en termes de protection contre l'hospitalisation, notamment en soins intensifs, et contre le décès.

Au vu de la détection de plusieurs clusters dans des structures d'hébergement pour personnes âgées, Monsieur Claude Wiseler (CSV) s'interroge sur l'opportunité de réintroduire l'obligation pour les prestataires de services externes et les visiteurs de réaliser un test autodiagnostique servant au dépistage du SARS-CoV-2 sur place en sus de la présentation d'un certificat de vaccination, de rétablissement ou de test Covid-19 (régime du 3G+). Cette obligation a été abolie par la loi précitée du 11 mars 2022.

Monsieur le Directeur de la santé rappelle que la Direction de la santé recommande la réalisation d'un test autodiagnostique servant au dépistage du SARS-CoV-2 avant de rendre visite à une personne vulnérable, que ce soit dans une structure d'hébergement pour personnes âgées ou au domicile.

À cet égard, Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration donne à considérer que le résident d'une structure d'hébergement pour personnes âgées a élu domicile au

sein de cette structure. Elle précise en outre que toutes les structures disposent de tests autodiagnostiques en quantités suffisantes et que certaines structures continuent à rendre leur utilisation obligatoire. Ceci dit, il reste à discuter de la question de savoir s'il faut réintroduire l'obligation légale de réaliser un test autodiagnostique servant au dépistage du SARS-CoV-2 sur place.

Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration informe que la majorité des résidents de structures d'hébergement pour personnes âgées qui sont décédés ces derniers temps en relation avec la Covid-19 bénéficiaient de soins palliatifs ou étaient atteints de maladies préexistantes graves. Au vu de cette situation, Madame la Ministre s'interroge sur la nécessité de communiquer chaque jour le nombre de décès survenus en relation avec la Covid-19. En effet, ces chiffres risquent de stigmatiser et d'accabler encore davantage la direction, le personnel et les résidents des structures d'hébergement pour personnes âgées, déjà rudement éprouvés par la pandémie.

En ce qui concerne cette dernière question, Monsieur le Président de la Commission de la Santé et des Sports estime que la non-publication du nombre de décès risque d'être perçue comme un manque de transparence. Dans ce contexte, il juge important de communiquer également des informations relatives à la surmortalité afin de pouvoir interpréter les chiffres liés aux décès dans leur contexte.

À cet égard, Madame Paulette Lenert, Ministre de la Santé, donne à considérer que la fin de la pandémie Covid-19 n'a pas encore été déclarée et que le Luxembourg est toujours obligé de rapporter les données nationales aux instances européennes et internationales. Ceci dit, le ministère de la Santé fait une évaluation continue des mesures en place en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. En ce qui concerne la surmortalité, Madame la Ministre renvoie aux statistiques internationales élaborées à cet effet et dont la lecture permet de relativiser les décès survenus en relation avec la Covid-19.

Enfin, Monsieur Claude Wiseler (CSV) se réfère aux propos du ministre français des Solidarités et de la Santé qui a cité une étude française selon laquelle l'efficacité de la vaccination de rappel ne serait plus garantie quatre mois après l'administration de la troisième dose.

Monsieur le Directeur de la santé précise dans sa réponse que les études réalisées à ce sujet sont contradictoires, ce qui explique le fait que les pays européens n'ont pas encore adopté une position harmonisée sur cette question. Lors du Conseil « *Emploi, politique sociale, santé et consommateurs* » du 29 mars 2022, les ministres de la Santé des États membres de l'Union européenne ont pourtant discuté de la possibilité d'un accès élargi à une quatrième dose vaccinale, notamment pour les personnes âgées. La commissaire à la Santé et à la Sécurité alimentaire, Stella Kyriakides, a été chargée de l'élaboration d'une proposition de position commune qui devrait prévoir une limite d'âge à partir de laquelle l'administration d'une quatrième dose vaccinale serait recommandée.

Madame la Ministre de la Santé confirme l'opportunité de disposer d'une position commune sur cette question, étant donné que l'application de règles divergentes au sein des différents États membres de l'Union européenne donne lieu à confusion.

Monsieur Marc Goergen (Piraten) se renseigne sur la façon dont les proches des résidents des structures d'hébergement pour personnes âgées sont informés en cas d'apparition d'un cluster ainsi que sur l'existence de règles uniformes pour gérer la vie quotidienne des résidents dans ce cas.

Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration réplique que les recommandations s'adressant aux structures d'hébergement pour personnes âgées contiennent des procédures applicables en cas d'apparition d'un cluster. De nombreuses structures publient à des intervalles réguliers une newsletter qui peut contenir des informations en relation avec la pandémie. Cependant, les structures d'hébergement pour personnes âgées ne sont pas soumises à une obligation d'information légale, considérant que leurs résidents sont des personnes adultes, à moins qu'ils ne soient mis sous curatelle ou sous tutelle. Madame la Ministre indique encore qu'il a été décidé de ne pas publier d'informations compilées sur le nombre de nouvelles infections dans les différentes structures d'hébergement pour personnes âgées, ces dernières étant peu comparables au niveau de leur taille. En cas d'apparition d'un cluster, des mesures adaptées à la situation spécifique de la structure concernée sont prises en coopération avec l'Inspection sanitaire (par exemple fermeture du restaurant, isolement d'une personne infectée dans sa chambre). Dans ce contexte, Madame la Ministre se félicite de l'excellente coopération qui existe à cet égard entre l'Inspection sanitaire et les structures d'hébergement pour personnes âgées.

Madame Nathalie Oberweis (déi Lénk) constate que le sous-variant d'Omicron BA.2 est plus transmissible et moins pathogène que les variants antérieurs du virus et souhaite savoir si ce constat conforte la théorie selon laquelle la pandémie serait en train de perdre en virulence. Cette question semble d'autant plus pertinente à l'oratrice que la discussion sur l'introduction éventuelle d'une obligation vaccinale est toujours d'actualité.

Monsieur le Directeur de la santé confirme que le virus a tendance à devenir de plus en plus transmissible tout en perdant en pathogénicité. Or, il n'est pas possible de prédire si cette tendance se poursuivra dans les mois à venir, d'où la nécessité de prévoir des mesures en vue de l'automne.

À l'instar de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration, Madame Nathalie Oberweis (déi Lénk) s'interroge sur l'opportunité de continuer à publier le nombre de décès survenus en relation avec la Covid-19 et souhaite savoir si les personnes décédées en relation avec le sous-variant BA.1 étaient également des personnes en soins palliatifs ou en fin de vie, à l'instar de ce qui peut être observé dans le cas du sous-variant BA.2.

Monsieur le Directeur de la santé confirme qu'il existe une différence par rapport aux premiers variants du virus qui avaient également causé la mort de personnes plus jeunes. Même si la majorité des personnes décédées en relation avec les souches antérieures du virus souffraient à leur tour de maladies préexistantes, il s'agissait dans la plupart des cas d'une seule maladie (par exemple diabète ou obésité). Contrairement à cette situation, les personnes décédées ces derniers temps en relation avec la Covid-19 affichent en général une multimorbidité et souffrent en moyenne de cinq à sept maladies chroniques à la fois. Il semble dès lors que la majorité de ces personnes ne soient pas décédées des suites de la maladie Covid-19. Afin de confirmer cette théorie, il faudrait pourtant procéder systématiquement à des autopsies, ce qui est difficilement réalisable.

En réponse à une question afférente de Monsieur le Président de la Commission de la Santé et des Sports, Monsieur le Directeur de la santé fait encore savoir que le taux de vaccination s'élève actuellement à un peu plus de 78% dans la population générale (à partir de 5 ans), alors que celui concernant les personnes âgées de 50 ans et plus dépasse les 80%. Force est de constater que le nombre de doses administrées a fortement diminué ces dernières semaines (primovaccination et vaccination de rappel).

L'orateur dit regretter cet état des choses, notamment au vu du fait que des personnes relativement jeunes et non vaccinées continuent à mourir des suites de la Covid-19.

Madame Martine Hansen (CSV) constate qu'à partir du 19 avril 2022, c'est-à-dire après les vacances de Pâques, le *testing* dans les écoles (*edutesting*) sera entièrement supprimé, aussi bien le *testing* de base une fois par semaine que le *testing* renforcé de cinq jours lors de l'apparition de cas positifs dans une classe. L'oratrice s'interroge sur le bien-fondé de cette décision politique au vu de l'augmentation exponentielle du nombre de nouvelles infections dans les écoles.

Le représentant de la Direction de la santé confirme que la plupart des écoles se voient confrontées à une augmentation du nombre de nouvelles infections. La tranche d'âge des 5 à 9 ans connaît le taux d'incidence le plus élevé, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que le taux de vaccination est particulièrement faible dans ce groupe d'âge. On peut constater en outre que le taux d'incidence chez les enseignants de l'enseignement secondaire est en hausse.

Monsieur le Directeur de la santé ajoute que la décision de mettre fin au *testing* dans les écoles a été prise à un moment où la vague du sous-variant BA.2 était encore moins importante et estime qu'une réévaluation de la situation sanitaire pourrait se faire après les vacances de Pâques. Ceci dit, les experts s'attendent à ce que la vague actuelle reflue rapidement à cause des vacances scolaires. En outre, l'orateur donne à considérer que la plupart des enfants ayant contracté le virus sont asymptomatiques et souffrent plus de la mesure de mise en isolement que de la maladie elle-même.

Suite à des questions supplémentaires de Madame Martine Hansen (CSV), l'opportunité est soulignée de continuer la discussion sur la situation dans les écoles en présence de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En guise de conclusion, Monsieur le Président de la Commission de la Santé et des Sports constate que l'évolution bénigne de la maladie Covid-19, la levée des mesures dans les écoles et les effets collatéraux des mesures qui sont encore en place dans les structures d'hébergement pour personnes âgées sont des aspects qui doivent être pris en compte dans la discussion sur la gestion future de la pandémie. Dans la situation actuelle, la levée des dernières mesures en place risque d'être critiquée par les uns, alors que leur maintien pourrait être remis en cause par les autres. De manière générale, il semble que l'évolution de la pandémie est actuellement maîtrisée malgré le grand nombre de nouvelles infections.

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact



Point épidémiologique 31/03/2022



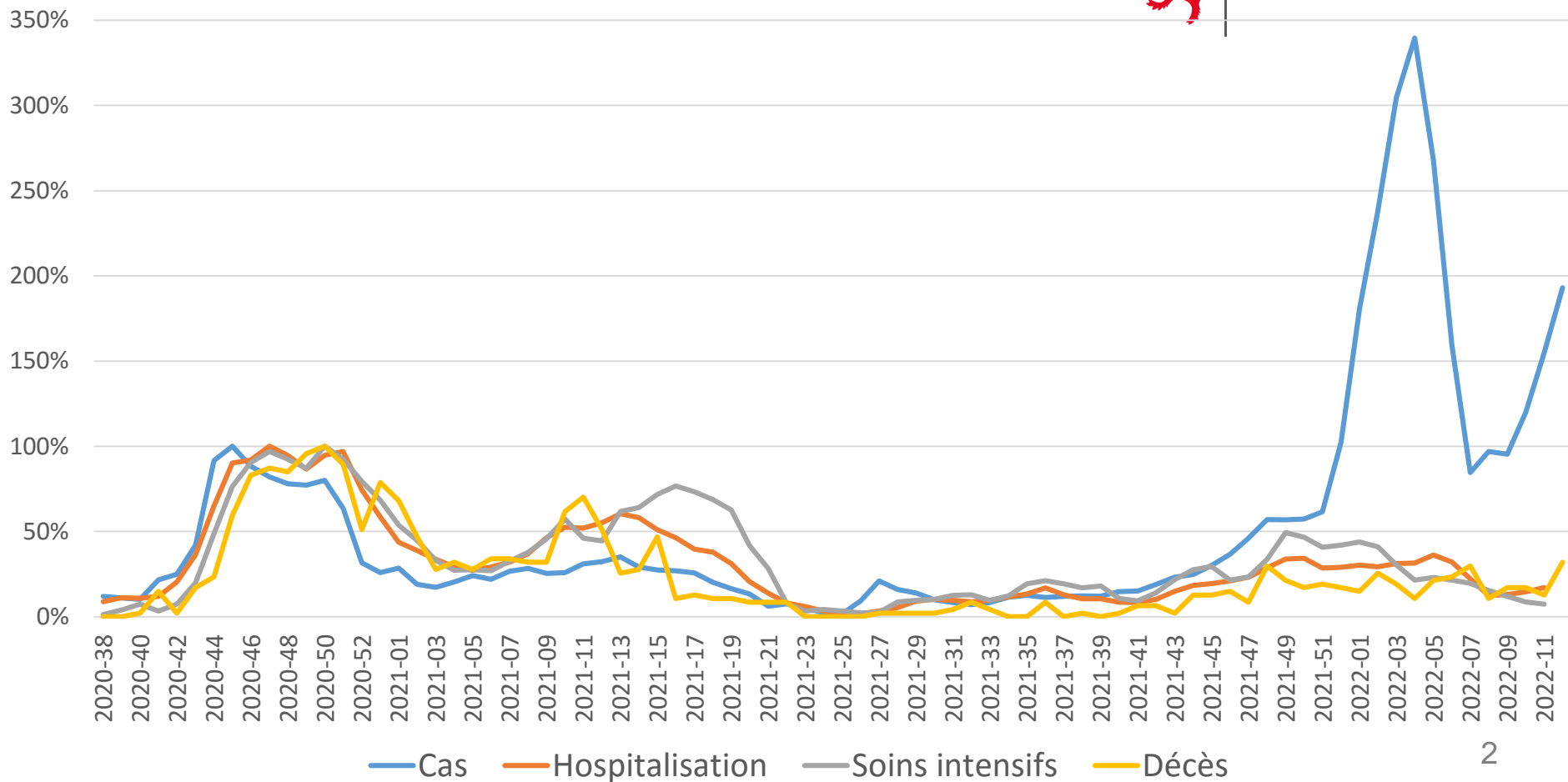
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la santé

Evolution hebdomadaire par rapport au maximum en 2020 (=100%)



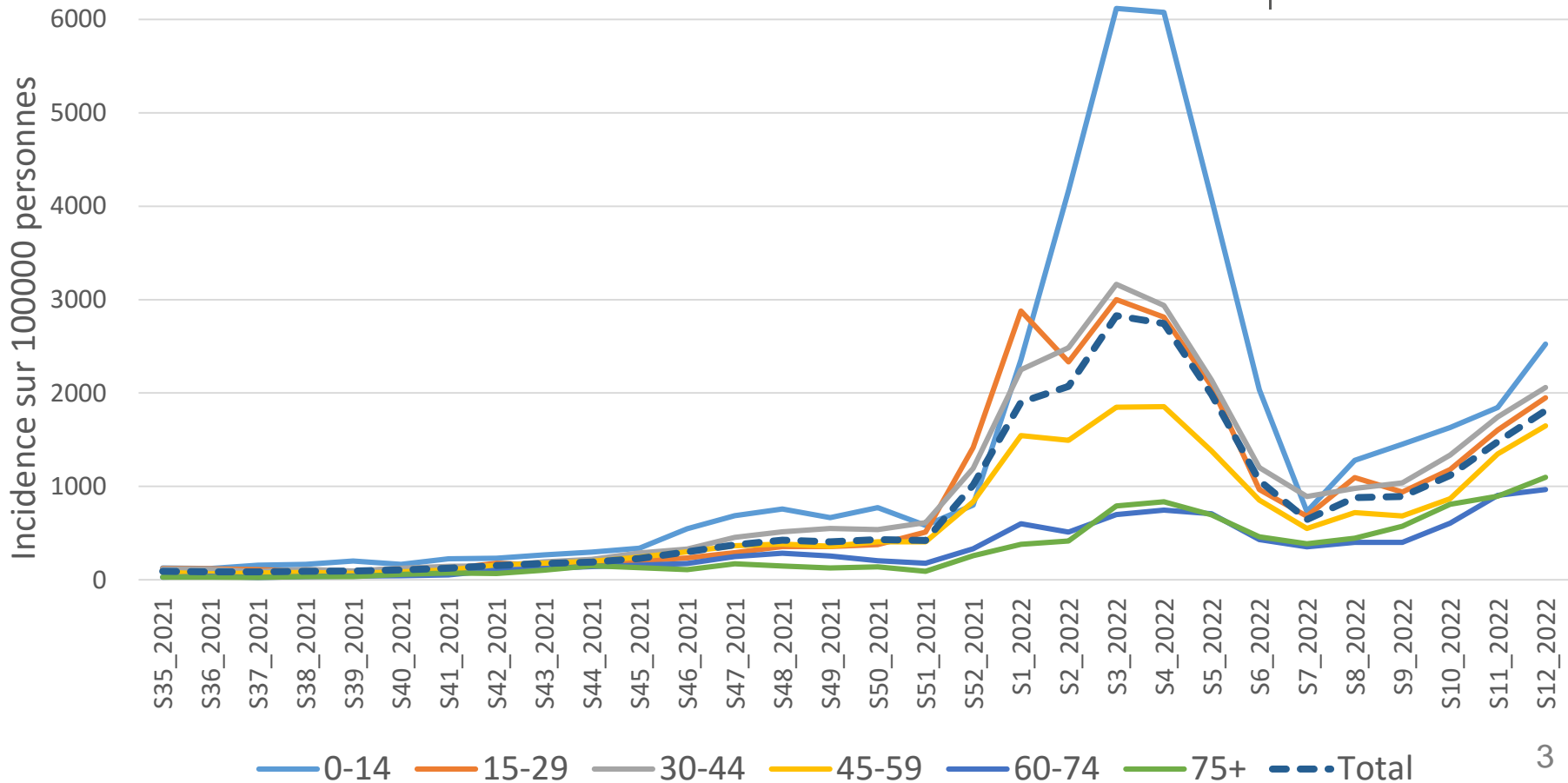
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Evolution de l'incidence par tranches d'âge



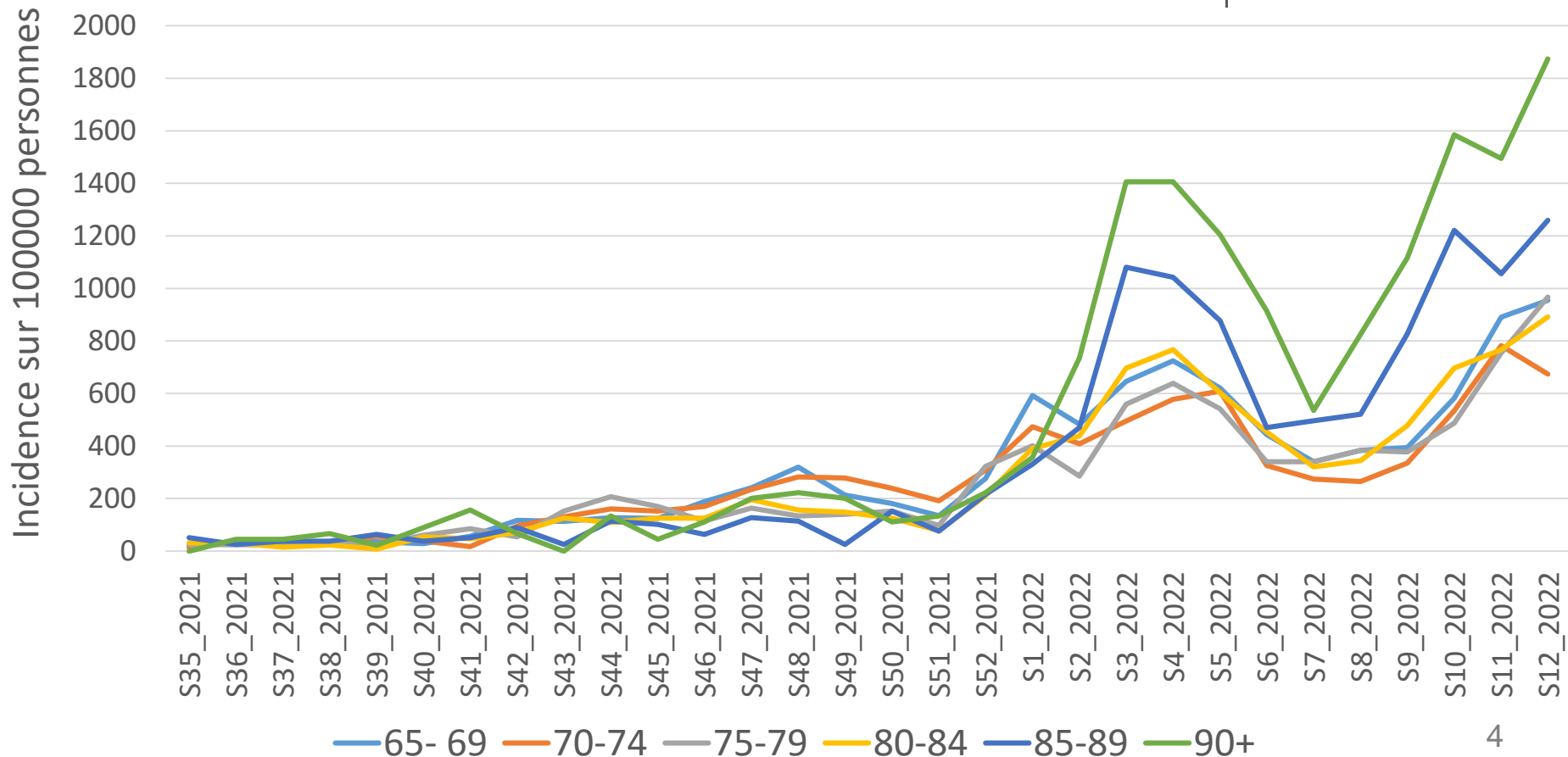
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Evolution de l'incidence par tranches d'âge de 5 ans chez les >64 ans



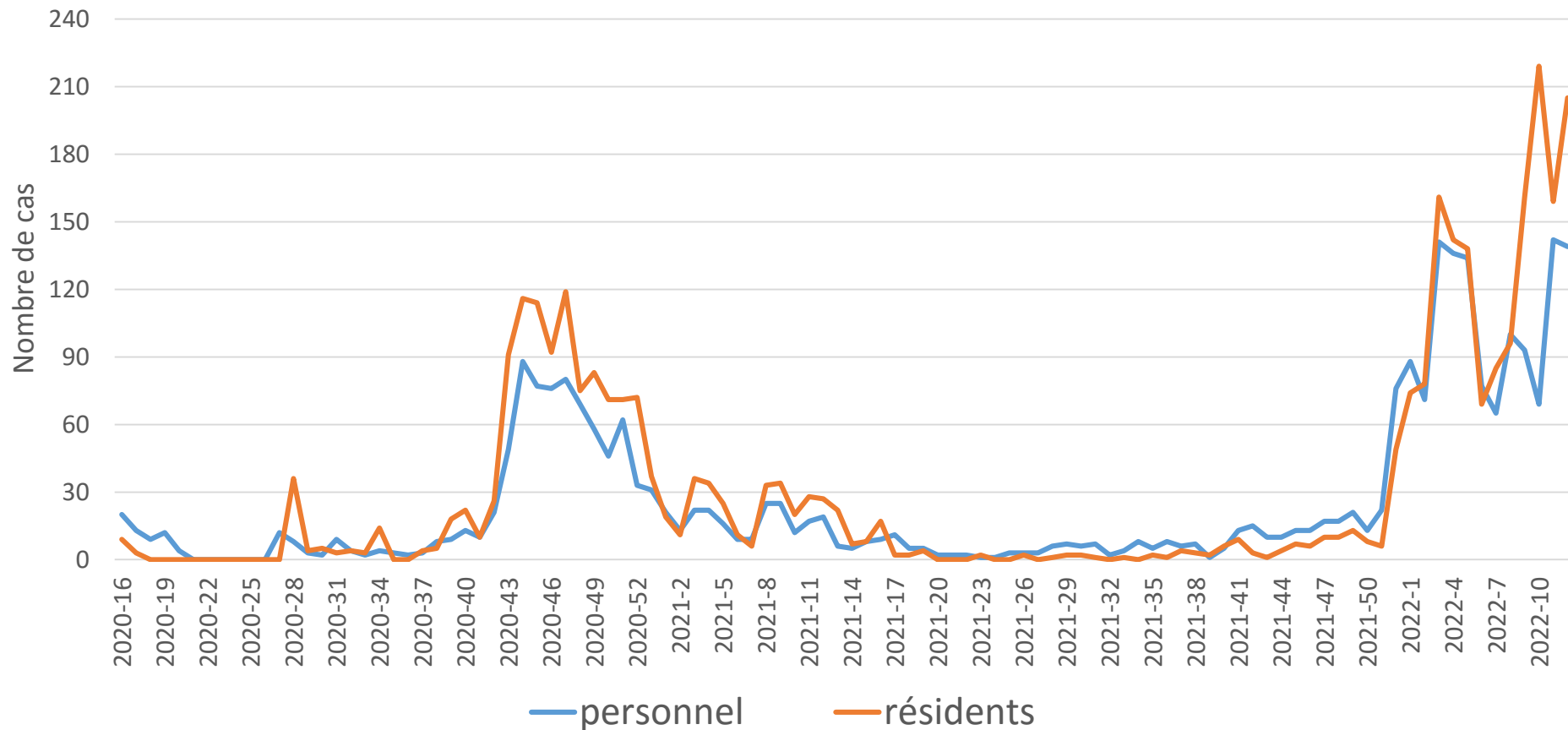
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Evolution du nombre de cas dans les structures pour personnes âgées



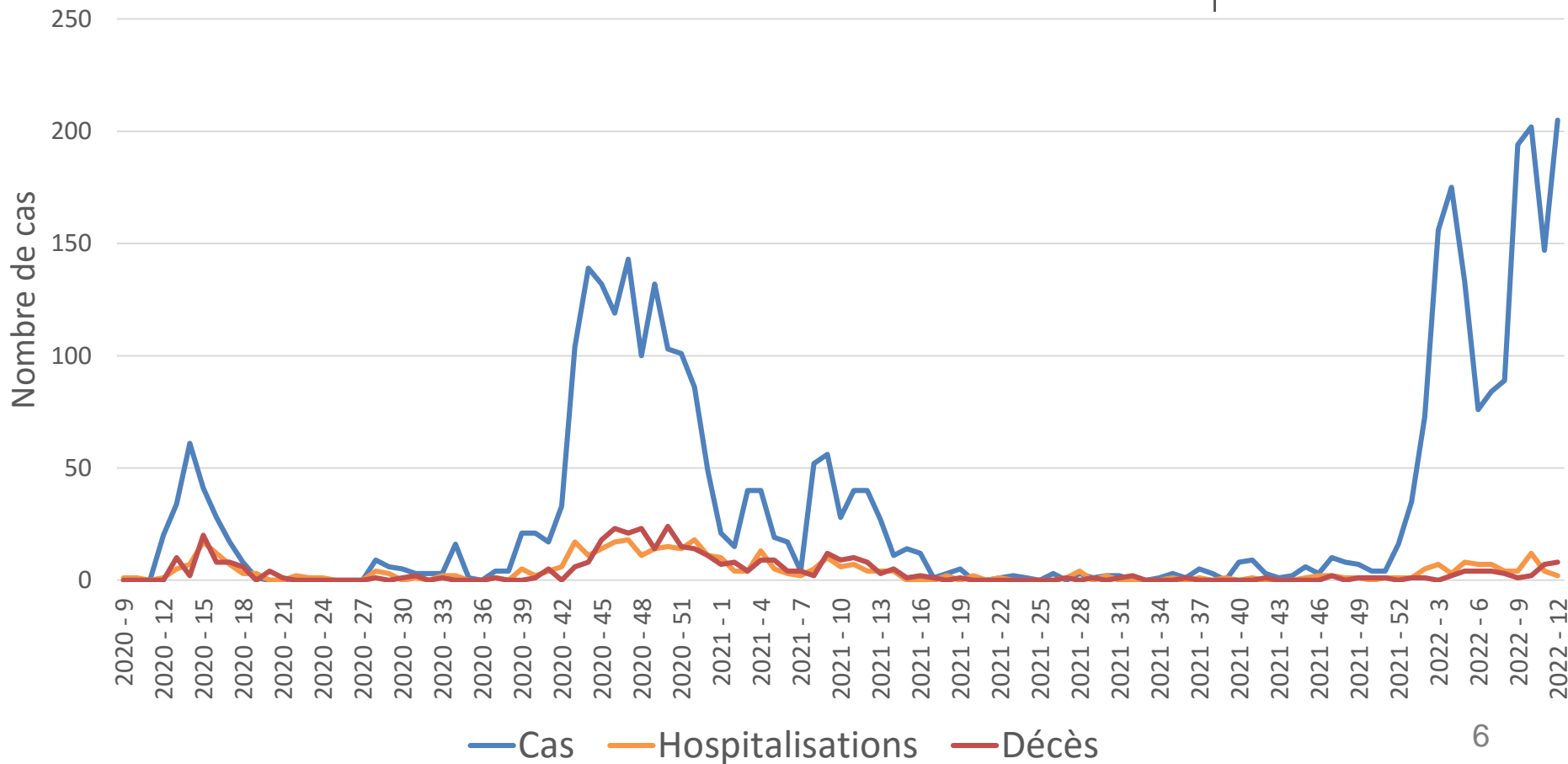
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Evolution hebdomadaire dans les structures pour personnes âgées



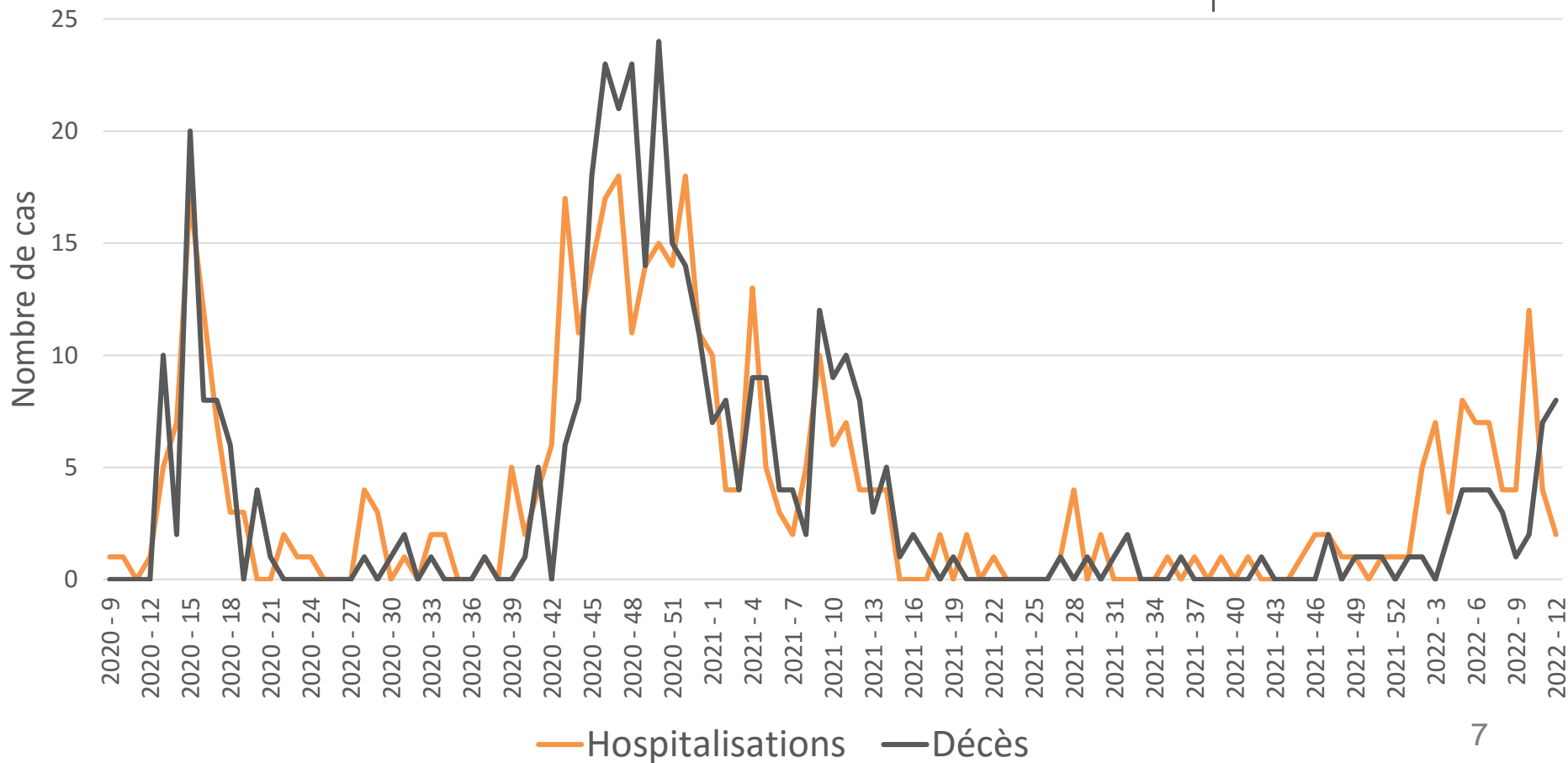
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Evolution du nombre d'hospitalisations et de décès chez les résidents



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

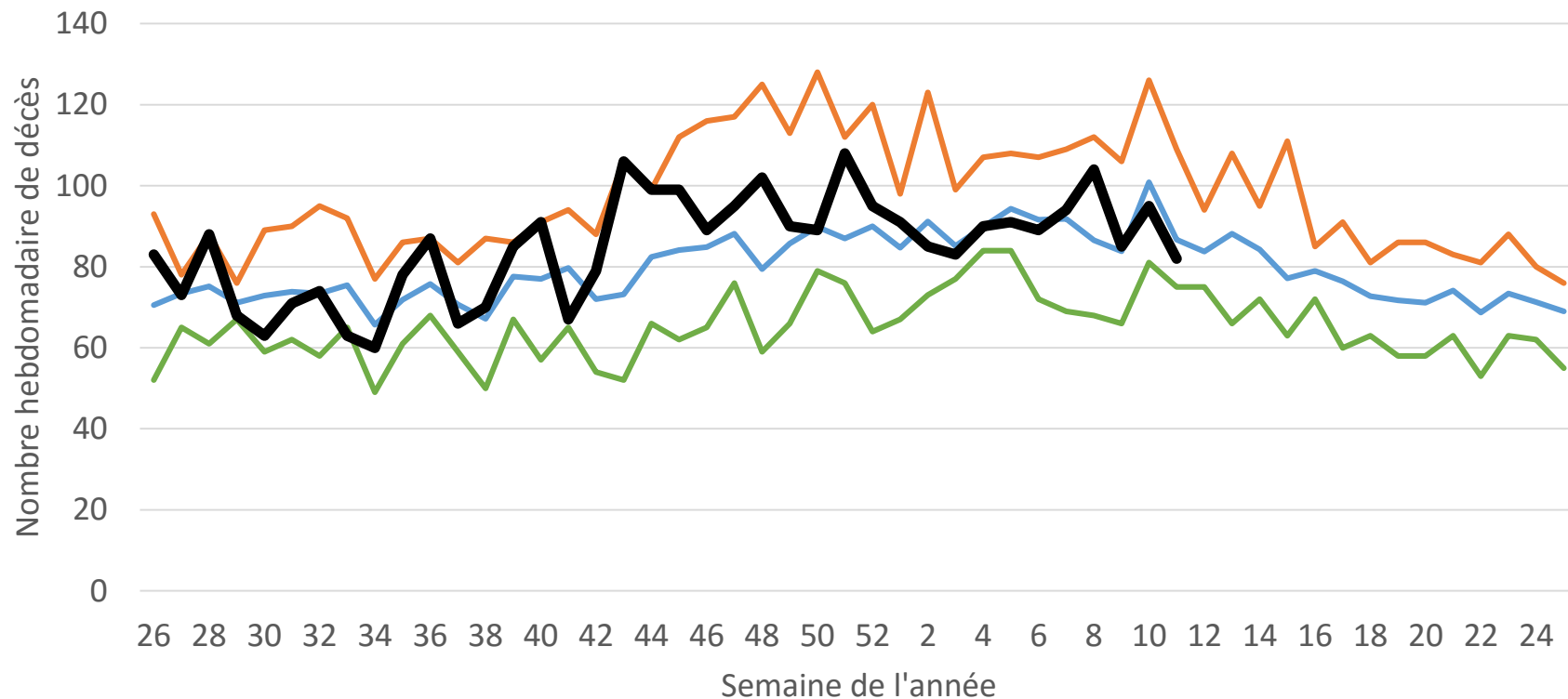


Mortalité, population générale



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Nombre de décès par semaine



— Moyenne 2015-20

— Minimum 2015-20

— Maximum 2015-20

— 2021-22

Comparaison de l'évolution du **taux d'incidence sur 14 jours** dans huit pays (les 80+ ans)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

